



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 129705

## Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. L'éducation nationale a décidé de mettre en place à compter de la rentrée scolaire 2012 un BTS «esthétique-cosmétique-parfumerie» afin de remplacer l'actuel BTS d'esthétique cosmétique. Ce nouveau diplôme risque malheureusement de nuire gravement à la crédibilité de cette profession. En effet ce nouveau BTS est insuffisant et inadapté. Dans un premier temps il comprend un nombre d'heures d'apprentissage des techniques esthétiques bien inférieur à l'ancien diplôme. Ensuite, cette formation s'accompagne d'un stage de 13 semaines qui semble à la profession beaucoup trop long au regard des tâches à effectuer par les stagiaires. Enfin cette formation *a minima* risque malheureusement de former insuffisamment les jeunes qui par voie de conséquence ne pourront prétendre ni à des emplois de formateurs ni à devenir des professionnels confirmés. Elle lui demande si le Gouvernement entend réhabiliter cette formation telle qu'elle était auparavant ?

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sylvie Andrieux](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 129705

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 2012, page 1979

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)